



## **Déclaration CGT AFPA CSEC du 24 juin 2026**

Les orientations stratégiques qui nous sont présentées aujourd'hui s'inscrivent dans la continuité du Contrat d'Objectifs et de Performance 2026-2029 adopté par le Conseil d'Administration le 23 avril dernier.

La CGT rappelle qu'elle a voté contre ce COP lors de sa présentation au Conseil d'Administration.

Cette opposition reposait sur des constats précis qui demeurent pleinement d'actualité aujourd'hui.

Les orientations stratégiques qui nous sont présentées ne corrigent pas les insuffisances du COP. Pour la CGT, elles les prolongent.

Les questions que nous posions en Conseil d'Administration restent sans réponse :

- quelles garanties financières de l'État ?
- quelle cible d'effectifs ?
- quel maillage territorial ?
- quelles missions prioritaires ?
- quelle place pour le service public dans le modèle économique futur de l'AFPA ?

Autant de questions essentielles auxquelles ni le COP, ni les orientations stratégiques n'apportent aujourd'hui de réponses. Nous avons là un document qui semble être plus un outil de communication... très flou.

Deux mois après l'adoption du COP au CA, nous constatons donc que les incertitudes demeurent tandis que les conséquences attendues, elles, apparaissent de plus en plus clairement.

**Pour la CGT, ces orientations stratégiques traduisent un rétrécissement progressif du rôle et du périmètre d'intervention de l'AFPA.**

Le choix assumé consiste désormais à faire de l'alternance et du marché privé les principaux leviers de développement de l'établissement afin de compenser la diminution de la commande publique.

Derrière cette orientation se pose une question fondamentale : l'avenir de l'AFPA doit-il dépendre principalement de sa capacité à conquérir des parts de marché ou de la volonté de la puissance publique de préserver un outil national au service de l'intérêt général ?

Depuis la décentralisation de la formation professionnelle et l'ouverture à la concurrence, l'AFPA est régulièrement invitée à se repositionner sur les marchés concurrentiels. Cette stratégie n'a pourtant jamais permis de résoudre durablement les difficultés structurelles de l'établissement. La présenter aujourd'hui comme la solution d'avenir relève davantage de la répétition que de l'innovation.

Ce document est présenté comme une vision stratégique de l'AFPA à l'horizon 2029. Pourtant, à sa lecture, nous cherchons encore les éléments permettant de comprendre concrètement ce que sera l'AFPA de demain.

L'État s'engage à soutenir et à accompagner la transformation de l'AFPA. Mais ni les montants, ni les modalités, ni les garanties réelles de ce soutien ne sont précisés. Lors du Conseil d'Administration, la CGT soulignait déjà que l'État promettait son soutien sans réellement dire comment il entendait le donner.

**Les orientations stratégiques qui nous sont présentées ce jour, ne lèvent toujours pas cette contradiction fondamentale.**

Parallèlement, les transformations attendues sont, elles, beaucoup plus lisibles : réduction de l'empreinte immobilière, densification des centres, baisse des effectifs, réduction des charges de structure, adaptation du réseau et poursuite des cessions foncières.

Nous avons le sentiment que la Direction générale avance davantage au gré des contraintes financières et des opportunités de marché qu'à partir d'une vision clairement assumée du rôle que doit jouer l'AFPA dans le service public de la formation professionnelle.

Cela s'est déjà traduit ces dernières années par des suppressions de postes, des fermetures de centres, des regroupements d'activités, des réductions de surfaces, la disparition de la restauration collective dans de nombreux établissements et un affaiblissement progressif de certaines composantes historiques du modèle AFPA.

À ce stade, la CGT constate que les orientations stratégiques présentées ne répondent toujours pas aux interrogations fondamentales que nous avons déjà formulées lors du Conseil d'Administration.

Nous avons une trajectoire financière. Nous n'avons pas encore de vision stratégique clairement démontrée.

À la lecture du document, nous savons assez précisément ce que l'AFPA devra réduire d'ici 2029. En revanche, nous ne savons toujours pas ce qu'elle sera devenue en 2029.

**Pour la CGT, une stratégie devrait répondre à une question simple : que voulons-nous construire ?**

C'est précisément cette réponse qui manque aujourd'hui.

Nous demandons à la direction de préciser sa vision, d'expliciter ses choix et d'apporter les garanties nécessaires concernant l'emploi, le maillage territorial, les missions de service public et les moyens réellement mobilisés pour atteindre les objectifs affichés.

Face à cette trajectoire, la CGT prendra toute sa place pour défendre une autre ambition pour l'AFPA : celle d'un établissement public au service des publics, des territoires et de l'intérêt général. Elle sera pleinement mobilisée, aux côtés des salariés, pour porter des alternatives, combattre les reculs annoncés et s'opposer à toute remise en cause de l'avenir de l'AFPA.

Montreuil le 24 juin 2026